

## **PROCES-VERBAL** **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017**

**Etaient présents :** MM et Mmes. SALLES Daniel, ANDRE Pascal, MULA José, SWITEK Samuel, GRIMARD Jean-Pierre, CASSOUX Brice, BEYNEIX Marina, RUARD Aurélie, DUTHEIL Aurore, BOUCHET-BAINAT Isabelle, TEXIER Emmanuelle,.

**Etaient Excusés :** MM CARCOUET Alexandre, PLANCHE Philippe, BAJADA Bruno.

Désignation du secrétaire de séance : Pascal ANDRE

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2017**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Lotissement Champlong : informations + convention poste transfo + travaux SIEG (viabilisation électricité + FT)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à un courrier de la Préfecture au titre du contrôle de légalité (pb de hauteur des constructions, pièces manquantes, ...), un permis d'aménager modificatif a été envoyé. Il est tjs en cours d'instruction.

Les travaux effectués par Delavet doivent normalement démarrer début avril et doivent durer 3 mois. Soit une réception des travaux et la Déclaration d'Achèvement des Travaux (nécessaire à l'obtention des permis de construire) prévus au minimum mi-juillet.

### **POSTE TRANSFO :**

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire de délibérer sur une mise à disposition d'une portion de 18 m<sup>2</sup> de la parcelle communale ZE 160 au profit du SIEG pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du réseau pour le lotissement Champlong.

#### **Délibération n°2017-10 :**

**Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention.**

Le conseil décide de choisir un poste de transfo de couleur vert.

### **TRAVAUX ALIMENTATION BT**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'alimentation BT du Lotissement Communal « Champlong » (17 Lots). Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SIEG du PUY-de-DOME, auquel la Commune d'EGLISENEUVE PRES BILLOM est adhérente. L'estimation des dépenses correspond aux conditions économiques actuelles s'élève à environ 37 200,00 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05/10/2002, en application de la Loi « S.R.U », le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux d'alimentation électrique à l'intérieur du projet en demandant à la Commune une participation égale à 12 € par mètre, et 350 € par branchement, les fouilles étant remises au S.I.E.G en cas de réseau souterrain.

Une délibération avait prise (délib n°2017-2) lors du conseil du 20 janvier mais une erreur avait été faite par le SIEG sur l'estimation des dépenses.

La participation communale sera donc à l'intérieur du projet de :

<u>Extension propre aux logements :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 12 € x <u>600</u> ml</li></ul>	7 200,00 €
<u>Branchements :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 350 € x 17 logements</li></ul>	5 950,00 €
TOTAL PARTICIPATION COMMUNALE	13 150,00 €

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

#### **Délibération n°2017-11**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'approuver l'avant-projet d'alimentation BT du Lotissement Communal « Champlong » présenté par le Maire,**
- **de confier la réalisation des ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.**
- **de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 13 150 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.**
- **de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.**

#### **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS RUE DE LA BARRIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SIEG, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- la tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 13 000,00 € H.T., soit 15 600,00 € T.T.C ;
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

#### **Délibération n°2017-12**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par le Maire,**
- **de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération au S.I.E.G du Puy-de-Dôme.**
- **de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 13 000 HT, soit 15 600 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette**

somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.

- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il manque encore l'estimation des travaux d'éclairage public à la Barrière.

### **SUBVENTION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster la demande de subvention au titre du FIC 2017 déposée en décembre 2016 en fonction des prix réels de l'entreprise retenue (SARL Daniel Delavet) et d'y intégrer les frais de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, seuls les travaux de phase 1 sont éligibles pour le FIC 2017.

- Dépenses de travaux phase 1: 119 372€ H.T
- Frais de maîtrise d'œuvre phase 1 : (36 815.41€ H.T x 65%) = 23 930.02€ H.T.

Soit une dépense totale éligible de 143 302.02 euros HT

La subvention serait donc de  $143\,302.02 \times 25\% \times 1.14$  (coeff de solidarité) = 40 841 euros

### **Délibération n°2017-13**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme au titre du FIC 2017 à hauteur de 40 841 euros ;

### **3- Nouvelle mairie : choix des entreprises pour les travaux**

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation des entreprises, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

		Estimation HT	Entreprise proposée	Offre HT
LOT 1	Maçonnerie	22 000,00 €	Tixier Bâtiment	20 427,90 €
LOT 2	Menuiserie bois	31 000,00 €	Esprit Bois 63	32 386,50 €
LOT 3	Plâtrerie peinture	14 180,00 €	André Laroche	10 200,70 €
LOT 4	Revêtement sols	5 500,00 €	Pais Sols	3 712.00 €
LOT 5	Electricité	10 600,00 €	Cubizolle	13 165.39 €
LOT 6	Plomberie sanitaires chauffage	10 200,00 €	B2C	7 650,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>93 480 €</b>		<b>87 817.13 €</b>

### **Délibération n°2017-14**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres d'accepter les propositions des entreprises ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour cette opération.

#### **4- Choix entreprise pour réfection toit Eglise**

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite aux intempéries de mai 2016, il y a lieu de prévoir la réfection de la toiture de l'Eglise.

Des devis ont été demandés et 2 entreprises ont fait une proposition :

- SARL Armand BOISE : devis à 37 347 euros HT
- SARL Michel BRUNOT : devis à 43 154.60 euros HT

#### **Délibération n°2017-15**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **de retenir l'offre de l'entreprise SARL Armand BOISE pour un montant de 37 347 euros HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour cette opération ;**
- **de prévoir les crédits nécessaires.**

#### **5- Aire de jeux : informations**

Une solution a été trouvée pour adapter le jeu polyvalent qui était trop large suite à la modification des marches et à la réalisation du cheminement pour les PMR. Des pièces ont été commandées afin de changer l'orientation de la glissière.

Des filets ont été commandés également afin d'éviter l'envoi des ballons chez les particuliers.

#### **6- Recensement : informations**

Tout s'est bien déroulé, le travail des agents recenseurs a été très efficace. Les chiffres définitifs seront connus quand l'INSEE aura fait le recensement des 2 communautés (ESAT et site de la Peyrouse).

#### **7- Préparation budget**

Le vote du budget est prévu le 17 mars. Cette année, 3 budgets :

- Budget principal :
  - Résultats 2016 intéressants (maîtrise des dépenses de fonctionnement, liquidités, recettes revues à la hausse, ...) ;
  - Dotations de l'Etat encore en baisse, participation au SIBEM en hausse, attributions de compensation négatives en 2017, dégel du point d'indice, ...
  - Investissements encore très importants (lotissement, mairie, réhabilitation bâtiments communaux suite aux intempéries, ...) ;
  - Un emprunt à court terme (4 ans) est à prévoir pour le budget lotissement ;
  - Réflexion sur une éventuelle hausse des impôts : une hausse peut être bienvenue pour aider à financer le budget et pourrait être justifiée par les investissements réalisés depuis 2014. Mais les taux sont déjà dans la moyenne supérieure des communes voisines, et d'autres hausses sont déjà à prévoir pour les ménages (SBA, ...).

Une simulation a été faite :

- Une hausse des taux de 3% représente des recettes supplémentaires d'environ 8 000 euros.
- Une hausse des taux de 5% représente des recettes supplémentaires d'environ 14 000 euros.

Une réunion de préparation du budget est prévue le 17 mars, le vote du budget le 21 mars.

**8- Compte-rendu des différentes réunions (ComCom, SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

- Commission environnement : présentation du travail de la mission haie et demande d'inscription de crédits (3 000 euros pour 2017), demande d'achat de plantes pour le cimetière ;
- Présentation d'un projet d'installation lancé par la SCIC Combrailles Durables de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics. La question est posée sur l'opportunité d'un tel projet sur Egliseneuve. La difficulté du recyclage à terme de ces panneaux pose problème. Pas de suite.
- SBA : vote du nouveau bureau le 25 février 2017.